

30 juillet 2014

Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de MM. Alain de Kalbermatten, Christian Zaugg, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Jacques Pagan et Michel Amaudruz: «Comment ça roule au bowl de Plainpalais?»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- un dépassement de crédit significatif sans justification se rapportant à la création du bowl de Plainpalais;
- le manque de transparence sur le montant du dépassement de crédit et sur l'identité du ou des généreux sponsors qui couvrent le dépassement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de l'informer de l'état réel du dépassement de crédit de la proposition PR-753.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 23 mai 2011, le Conseil municipal acceptait, en amendant, l'arrêté I de la proposition de crédit PR-753, destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, pour un montant de 14 136 120 francs TTC (frais d'étude compris).

Le programme des travaux prévoyait la réalisation d'un skate park semi-enterré (bowl), d'une surface de 2500 m², dont le coût avait été estimé à 1 200 000 francs HT sur la base de plusieurs réalisations analogues.

Au final, le coût de l'objet skate-park réalisé est de 1 891 530 francs HT. La différence de coût s'explique par une surface plus importante (3069 m²), ainsi que par la qualité de sa réalisation.

Le surcoût a pu être compensé en grande partie par des économies réalisées sur d'autres postes, ainsi que par un don de 300 000 francs reçu de la Fondation SESAM pour la réalisation de cet objet, dans le cadre de la promotion du sport pour les jeunes.

Les travaux étant aujourd'hui terminés, le crédit peut être bouclé selon le décompte ci-joint:

	Fr. TTC
Total brut des dépenses pour l'arrêté I:	14 512 424
A déduire: Recettes (don Fondation SESAM):	-300 000
Montant net des dépenses:	14 212 424
Crédit voté PR-753 arrêté I:	14 136 120
Dépassement arrêté I:	76 304

Soit un dépassement de 0,54% par rapport au crédit voté.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani